



Allocution de Madame Catherine Morin-Desailly, Sénatrice (France)

**« Pourquoi les parlementaires doivent-ils s'intéresser à la gouvernance
du numérique ? »**

Visioconférence : « *Quelle action parlementaire francophone pour la
réglementation du numérique ?* »

5 mai 2021

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Vice-Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie,

Monsieur le Secrétaire Général,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs en vos noms, fonctions et qualités,

Nous le savons tous, le numérique est une révolution technologique sans précédent dans l'Histoire de l'Humanité. En l'espace d'une génération, le numérique bouleverse nos vies et nos activités, en changeant même notre vision du monde. Il est devenu l'épine dorsale de nos sociétés ainsi qu'un levier majeur de transformation économique, sociale et culturelle.

C'est une technologie encore jeune et sa puissante transformatrice est loin d'avoir terminé de se déployer, nous assistons même à une accélération : 57 % de la population mondiale est connecté, il y a 11 nouveaux utilisateurs d'Internet chaque seconde soit 1 million de nouveaux internautes par jour. 1,4 milliards de terminaux étaient connectés à Internet fin 2012. Ils devraient être 14 milliards en 2022 ce qui produira une quantité incommensurable de données en ligne.

Cette accélération est liée également aux domaines investis avec succès par la numérique : la santé avec les Nano, biotechnologies, l'informatique et les sciences cognitives (NBIC), l'éducation avec les MOOCs, les transports avec l'économie collaborative, la finance avec la Blockchain, l'industrie avec l'impression 3D et le Big data, la culture avec le financement participatif, ou le handicap et la solidarité avec l'Internet des objets... Aucun domaine ne peut s'affranchir de l'impact du numérique sur son activité.

La crise sanitaire et sa distanciation sociale obligée ainsi que le télétravail ont encore accéléré les usages numériques, y compris au parlement !

Un peu d'histoire pour comprendre les enjeux

Après le Web 1.0 des origines, celui du protocole TCP IP, celui des pages Web et des liens hypertextes est venu le Web 2.0, celui des réseaux sociaux, avec Facebook et Twitter.

Par extension, le Web social devenant communautaire avec la généralisation des smartphones, sont venues les applications et les plateformes, type Uber ou AirBnB, qui ont conquis le monde en quelques années.

Puis plus récemment est arrivé l'Internet 3.0, l'Internet des objets, qui prolonge le 2.0 par son caractère universel. C'est le Web des « données » ou Web « sémantique » qui a fait son entrée dans nos vies sans même que nous nous en rendions compte. Les capteurs se généralisent, des objets les plus usuels (réfrigérateurs, machines à laver, automobiles, vélo...) jusque dans les usines où l'on espère améliorer la performance et la maintenance des machines, optimiser les processus, la production et la productivité.

Demain, avec la puissance des ordinateurs qui ne cesse de croître, on indexera l'ensemble des données produites par les milliards d'objets connectés, nous amenant à un internet 4.0, qui commence à s'intéresser à notre santé par les données de notre corps et de notre ADN collectées et analysées, nous conduisant à un Web « généticiel ».

Avec les récents progrès de l'intelligence artificielle, le big data, les perspectives de progrès qui s'ouvrent sont aussi grandes que les craintes que soulèvent les effets incertains de la mise en réseau du monde notamment sur l'emploi mais plus globalement sur les fondements de nos économies, de nos sociétés, de nos cultures et de nos systèmes politiques, de la place et du devenir de l'homme au cœur de celles ci dépassé et dominé par la machine.

L'Internet est en fait comme un prolongement de la puissance par le droit et l'économie : les États-Unis ne s'y sont pas trompés dès le début des années 90, avant même la généralisation du web, ils ont pris des dispositions législatives et fiscales pour acquérir le leadership sur cette technologie si bien que, sur les 50 premières

entreprises de médias numériques, 36 sont aujourd'hui américaines. Dans les années 2000, la Chine s'est bâtie un écosystème d'entreprises numériques parmi les plus important comme la Russie désormais. Faute de volonté politique, l'Europe vit sous la domination commerciale des acteurs américains du net ; cette domination commerciale est le socle d'une domination juridique, de nombreux noms de domaine ressortissant des juridictions américaines, comme d'ailleurs les litiges relatifs aux conditions générales d'utilisation des grandes plateformes.

Du fait de l'effet de réseau, l'Internet a évolué vers une hypercentralisation au profit de quelques grands acteurs privés qui constituent des silos verticaux, notamment dans le mobile (terminal/ système d'exploitation/applications). Ces grands acteurs (GAFAM/BATX) défient les États, nos Etats, sapant les moyens de l'action publique par l'optimisation fiscale, rivalisant avec nos services publics, menaçant nos modèles économiques et culturels, et frappent même la monnaie virtuelle.

Ce constat je l'avais fait dès 2013, dans un rapport sénatorial réalisé au nom de la commission des Affaires Européennes du Sénat (puisque c'est à ce niveau que notre droit se construit en France) intitulée l'Union Européenne « colonie du monde numérique », ce terme de colonisation a été depuis assez souvent repris, je l'ai retrouvé dans l'excellent rapport de l'OIF de 2018 consacré à l'état de la francophonie numérique à la page 215, corroborant ainsi la menace de perte de souveraineté de nos Etats.

A l'époque je tirai la sonnette d'alarme notant que l'Europe se trouvait largement distancée dans cette redistribution des pouvoirs, une place en recul : 8 groupes européens seulement figurant alors dans les 100 premiers groupes high-tech dans le monde.

Aujourd'hui encore quoique dotée d'opérateurs télécoms solides, l'Europe se trouve de fait dépourvue d'acteurs de premier plan aux deux bouts de la chaîne de valeur numérique : les équipementiers et les fournisseurs de contenus et d'applications, également appelés over the top (OTT). Comme beaucoup de pays au monde en dehors des États Unis ou de la Chine, elle est ainsi menacée de ne plus avoir accès au

savoir, à l'information et à la connaissance et demain au travail que par la médiation de ces acteurs, devenus de véritables mastodontes que nous avons laissés prospérer.

Mais hélas pas de prise en compte des enjeux

Pendant longtemps les décideurs nationaux et européens n'ont pas vraiment mesuré l'ampleur de ces enjeux, nous étions très peu de parlementaires à travailler sur le sujet, je m'en rendais compte dans les quelques enceintes internationales que je fréquentais ou je tentais de partager cette préoccupation... L'Union européenne avait bien identifié le numérique comme gisement de croissance : elle en avait fait l'un des sept axes majeurs constitutifs de la stratégie Europe 2021 mais l'Agenda numérique européen visait d'abord à développer une économie autour des usages du numérique, se souciant peu de savoir si les Européens seraient acteurs consommateurs ou producteurs sur leur marché unique numérique.

Il aura fallu quelques révélations scandaleuses, et aujourd'hui la crise que nous traversons pour comprendre que notre souveraineté était attaquée, et qu'Internet ce n'était pas le gentil monde des Bisounours mais bien un nouveau terrain d'affrontement mondial.

Ce sont les révélations d'Edward Snowden sur la surveillance de masse exercée en ligne qui ont précipité la fin du mythe originel de l'Internet se révélant être un instrument de puissance, nous échappant, support d'un monde d'hyper surveillance ; la dépendance croissante de nos sociétés à l'Internet devenant un facteur de vulnérabilité.

On notera que le réseau est maintenant régulièrement le théâtre de véritables attaques qui peuvent provenir d'Etats, d'organisations ou simplement d'individus. Il peut s'agir d'espionnage économique, de déstabilisation ou même de sabotage d'infrastructures critiques, le hacking est devenu une véritable arme.

L'écosystème tel qu'il s'est constitué favorise également une guerre économique sur fond de concurrence déloyale. Les pratiques d'évasion fiscale, la multiplication des fausses nouvelles et la manipulation de l'information, le traçage et le ciblage des données des individus, des institutions ou des entreprises, les atteintes aux libertés fondamentales sont autant de phénomènes qui doivent nous alerter et nous faire réagir davantage.

Aujourd'hui il n'y a pas une conférence mondiale, un forum mondial sur la paix qui ne traite de la question de la cyber sécurité et la cyber défense. Le sujet le plus prégnant depuis l'attaque de Christchurch a bien été la problématique des réseaux sociaux permettant la propagation de la haine et des radicalismes et la montée de la violence.

Mais c'est véritablement l'affaire Cambridge Analytica du nom d'une entreprise de traitement de données et les révélations autour de la manipulation des données de 85 millions d'internautes utilisateurs de Facebook (encore que) dans l'élection américaine de 2016 qui a achevé de nous ouvrir les yeux. L'ingérence d'une puissance étrangère dans le processus électoral américain (en l'occurrence celle avérée des Russes) et dans le Brexit nous interdisent aujourd'hui toute forme de naïveté, de complaisance ou encore de résignation face aux menaces désormais faites à nos démocraties.

L'approche donc par les seuls usages longtemps défendue en tout cas par l'Europe a complètement manqué d'envergure politique pour relever les nombreux défis du numérique sociaux et culturels, industriels, économiques et fiscaux, et juridiques et de sécurité.

Voilà ce à quoi nous sommes ensemble confrontés aujourd'hui.

Même si après Québec et depuis Abidjan les questions ont été posées, des feuilles de route proposées, des résolutions adoptées, il nous faut passer à la vitesse supérieure et construire ensemble comme ont su le faire en leur temps les Américains, les Chinois et les Russes une stratégie globale et offensive qui implique non seulement de se doter de stratégies industrielles conséquentes et d'investir les secteurs d'avenir et prometteurs que sont les énergies, la santé, les transports... Mais de se préoccuper enfin sérieusement comme a fini par le recommander au lendemain de l'affaire Cambridge Analytica, l'un des fondateurs de l'Internet Tim Berners Lee, d'une réelle gouvernance non pas du numérique mais du réseau des réseaux : l'Internet, ainsi que de la régulation et de la réglementation de l'écosystème numérique, ce qui sont deux choses différentes mais tout autant nécessaires.

Quelques précisions sur le sujet

A ce stade, je veux corriger ainsi la question qui m'a été demandée de traiter devant vous « Pourquoi les parlementaires doivent-ils s'intéresser à la gouvernance du numérique ».

Il ne faut pas parler de gouvernance du numérique mais de l'Internet.

On confond souvent le numérique et l'Internet.

Le numérique, c'est le nombre, numérus en latin, c'est ce qui relève des nombres ou est représenté par un nombre, qui est évalué où se traduit par un nombre, en informatique ou télécommunication c'est ce qui se dit des systèmes, dispositifs ou procédés, employant ce mode de représentation par opposition à analogique.

L'Internet est le terme approprié, né dans les années 1960, qui a connu le succès que nous lui connaissons à partir de 1989 date à laquelle l'organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) met à disposition du public le World WIDE Web souvent confondu lui aussi avec l'Internet.

Le terme gouvernance lui même mérite des précisions

Il résulte de la traduction de l'anglais : « Internet governance », notion ambivalente qui recouvre aussi bien la gouvernance **DE** l'Internet entendu comme la gestion technique de ce réseau de réseaux, de son architecture, de ses ressources critiques, que la gouvernance **SUR** Internet à savoir les voies et moyens pour faire respecter certaines règles en ligne malgré le caractère transnational du réseau qui défie les frontières et les souverainetés. Ce sont les deux aspects qu'il nous faut traiter.

La définition retenue lors du sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenue sous l'égide des Nations unies en 2005, était « *il faut entendre la gouvernance de l'Internet l'élaboration et l'application par les Etats, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de leur rôle respectif de principes, normes, règles, procédures, de prises de décision et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'Internet, évolution dans le sens technologique, utilisation aux sens des pratiques* ».

Cette définition reflète bien l'ambivalence intrinsèque de l'Internet dont le fonctionnement repose sur une imbrication de normes issues de la technique comme de la loi, sans organisme de tutelle centralisé.

Quel ordonnancement peut-on y donner ? Dans quelles instances ? Avec quels instruments ? Comment concilier la liberté sur Internet avec les nombreux défis que sont la lutte contre la cybercriminalité, la protection de la vie privée des internautes, l'encadrement de la marchandisation des données personnelles, la protection de la diversité culturelle et de la propriété intellectuelle, la protection de langue publique et la sécurité des Etats ?

Comment prévenir le risque d'une fragmentation de l'Internet en blocs régionaux voire nationaux ? Car si l'Internet bouleverse la souveraineté c'est aussi cela le fait qu'il soit un espace partagé qui fait sa richesse ?

Ce sont toutes ces questions qu'il convient d'avoir en tête dans la perspective d'une action parlementaire francophone pour cette gouvernance et régulation.

La gouvernance de l'Internet

La gouvernance DE l'Internet (la gestion technique du réseau) est un enjeu géopolitique mondial.

Le constat : la gouvernance présente le même caractère distribué que le réseau c'est-à-dire qu'aucune autorité centrale ne gouverne aujourd'hui l'Internet en revanche **une pléthore d'enceintes participent à une forme d'auto régulation du réseau.** L'ICANN, qui gère les noms de domaines, l'IETF, l'IAB, L'ISOC, le W3C, les registres Internet régionaux ; **bref un système informel, un système de gouvernance qui fonctionne sur un mode ascendant et consensuel mais avec des limites** car pour des raisons qui tiennent essentiellement de l'histoire cette gouvernance est américaine de fait, les gérants américains de l'Internet ont naturellement intérêt à être présents dans ces diverses enceintes qui sont d'ailleurs souvent liées aux universités américaines (on peut relever que 10 des 13 serveurs racines sont aux États-Unis), l'ICANN est une société de droit californien, longtemps placée sous la supervision du département de commerce américain, elle gère le fichier racine du système des noms de domaine, forme d'annuaire central de l'Internet. On notera qu'elle est souvent en proie au conflit d'intérêt et fonctionne de manière très opaque.

- L'Internet Governance forum, forum Multi parties prenantes dans le jargon américain créé lors du sommet mondial de la société de l'information en 2005 reconnaît le rôle de tous les acteurs (États, secteur privé, société civile) dans la

gouvernance de l'Internet sur un pied d'égalité mais n'est en fait doté que d'un rôle consultatif, par ailleurs il est ONUSIEN et non interétatique, son bilan est plutôt médiocre et il se trouve d'ailleurs concurrencé par une multitude d'événements traitant de la gouvernance de L'Internet.

Depuis la conférence organisée par l'union internationale des Telecom à Dubaï en 2012, il y a deux doctrines : celle d'un côté des tenants d'une reprise en main étatique de la gouvernance de l'Internet, de l'autre les tenants de la gouvernance Multi acteurs.

Dans ce débat, nous a t'on jamais entendus ? **Nous pourrions explorer une troisième voie qui serait fondée sur une autre approche, celle d'une la gouvernance bâtie sur nos valeurs démocratiques et la participation des acteurs qu'on ne saurait nier mais reconnaissant le rôle légitime des Etats.**

Car il faut bien le dire, l'affaire Snowden a inauguré une ère de soupçons à l'égard des États-Unis, qui est venu accélérer une tendance à la fragmentation de l'Internet déjà à l'œuvre par stratégie souveraine surtout par les Etats autoritaires ou par stratégie commerciale des grands acteurs évoluant vers des silos.

Or l'Internet est un bien commun, ce qui légitime l'implication des Etats pour assurer que cette ressource profite à tous. Vous avouerez que sa gouvernance ne saurait être complètement privatisée, elle doit reposer sur un dialogue entre technique et politique qui interfèrent tant l'architecture de l'Internet est politique et concerne tous ces acteurs. A cet égard, les Etats francophones pourraient s'entendre pour proposer la consécration des principes fondateurs du Net mondial de Sao Paulo (La conférence qui s'est tenue en avril 2014 suite à l'électrochoc Snowden, à l'initiative de la présidente du Brésil qui avait rassemblé tous les acteurs et avait représenté une avancée décisive consacrant certains principes et valeurs fondamentaux pour l'Internet et sa gouvernance ; par exemple en condamnant la surveillance en ligne

sans renoncer pour autant à l'unicité et l'ouverture de l'Internet mais le rôle des états n'y avait pas encore été réellement précisé).

Nous pourrions le faire avec certaines propositions simples

- Un traité international ouvert à tous les Etats qui pourrait être soumis à une forme de ratification en ligne par les internautes.

Ainsi, la gouvernance de l'Internet serait Globalisée.

- La réforme de la gouvernance de l'Internet reste à faire à commencer par celle de **l'ICANN (et de toutes les enceintes)**, qui fait figure de monopole privé désormais sous supervision internationale certes mais toujours sans redevabilité. **Nous pourrions faire émerger un réseau d'enceintes pour une gouvernance de l'Internet distribuée et transparente** en formalisant les rôles et interactions entre l'ICANN et les registres Internet le W3C, l'IETF, l'IAB, et l'IUT, les gestionnaires de serveurs racine les opérateurs de noms de domaine de premier niveau.

- **La transformation du forum pour la gouvernance de l'Internet en conseil mondial de l'Internet** doté d'un financement propre et chargé de contrôler la conformité des décisions des enceintes de gouvernance aux principes dégagés à Sao Paulo, toutes les enceintes appartenant au réseau de gouvernance devraient rendre des comptes devant ce conseil. Pour éviter que se répètent les graves dysfonctionnements déjà constatés mettant en péril la sécurité en ligne.

- **Il faudrait aussi refonder cet ICANN dont j'ai parlé pour restaurer la confiance dans le système des noms de domaine, en faire une World ICANN de droit international ou de préférence des droits international ou sur le modèle du comité international de la Croix-Rouge et organiser une supervision**

internationale du fichier racines des noms de domaine en substitution de la supervision américaine.

- Enfin il faudrait peser ensemble sur la gouvernance mondiale de l'Internet, notamment en étant plus présents et organisés dans les grandes instances internationales pour y promouvoir un avenir d'Internet conforme à nos valeurs et d'autant plus possible que nous représentons 84 états répartis sur les cinq continents ! Ensembles, forts de nos valeurs nous pouvons être un puissant levier d'innovation et de développement démocratique et aux droits et libertés fondamentaux et dans les organismes techniques où s'élaborent les standards et les protocoles.

S'agissant maintenant de la gouvernance SUR Internet qui est le sujet le plus important et le plus actuel. C'est un ensemble de principes et de règles conservant au réseau ses qualités originelles : l'ouverture, la neutralité, le partage...

Tout cela a vite disparu au profit d'un écosystème monopolisé par quelques uns, les fameuses plateformes, dont les américains eux mêmes ont fini par percevoir le danger, aujourd'hui les démocrates n'hésitent plus à parler de démantèlement, et à questionner leur modèle économique.

Cette nécessaire réglementation c'est ce à quoi nous travaillons enfin en Europe, personnellement je me réjouis que nous ayons enfin un commissaire Européen en la personne de Thierry Breton qui, fort de son expérience, a su prendre la question à bras le corps en proposant plusieurs textes de règlement visant notamment à la régulation des plateformes, (Digital Services Act et Digital Marketing Act), d'un texte approfondissant la question de la protection des données, le Data Governance Act (un acte complémentaire au RGPD), du Cybersecurity Act qui définit un acte européen de certification de cybersécurité, un commissaire qui parle de politique industrielle et de recherche de manière plus prospective et stratégique permettant de développer une autonomie, qui reparle d'harmonisation fiscale...

Nous autres parlementaires ne pouvons plus aujourd'hui nous contenter de quelques timides avancées législatives ici ou là qui vont traiter du renforcement de la sécurisation du commerce électronique, du respect de la propriété intellectuelle, des droits d'auteurs et voisins, de la lutte contre la manipulation de l'information... C'est parfois nécessaire mais souvent insuffisant ou inopérant.

Pour accompagner l'avènement des TIC les pays francophones ont révélé une indéniable convergence de vue prenant des initiatives politiques se traduisant par des réformes juridiques et institutionnelles.

Mais notons bien que cela a toujours été sur le mode défensif.

En effet, entre la main mise américaine avérée et son risque d'anglosaxonsation de nos modes de vie, et la menace Chinoise, l'Europe et le reste du monde sont pris en tenaille entre deux modèles : le modèle du capitalisme de surveillance et le modèle autoritaire du crédit social chinois.

Le modèle du capital de surveillance, théorisé par l'excellent professeur de Harvard Soshana Zuboff est celui de l'attention, toxique et pervers, reposant sur une fausse gratuité (nous sommes la marchandise ciblée via l'exploitation abusive voire illégale de nos données, le profilage sans scrupule de nos personnes via des algorithmes opaques qui conditionnent nos choix, façonnent nos opinions, et font monter en puissance les opinions les plus radicales et sensationnelles au mauvais sens du terme, Facebook n'agit ni plus ni moins comme une mafia selon les propos de mon homologue britannique Damian Collins qui au lendemain du Brexit a publié un excellent rapport sur le sujet).

Les GAFAM : un modèle qui tue nos entreprises, nos médias donc la démocratie, les abus de positions dominante, de ces géants qui encerclent un lobbying scandaleux et vous font des promesses la main sur le cœur.

Demain nous serons toujours plus fragilisés et face à de nouvelles vagues d'uberisation, aujourd'hui ce sont nos entreprises, demain ce seront nos services, nos administrations, cela a déjà commencé !

Il faut avoir le courage de dire stop, au nom des valeurs qui nous animent.

Il n'est pas trop tard pour proposer une troisième voix, défendant l'idée qu'il ne peut y avoir de société de progrès sans juste concurrence, sans respect des libertés fondamentales, que de ce nouveau monde doit reposer sur un écosystème régulé créant les conditions de l'égalité et du respect de la dignité humaine.

Autant de valeurs portées me semble-t-il par la francophonie.

La francophonie c'est bien sur la Défense de la diversité des cultures et des langues sur internet, mais également la Défense de l'état de droit et le respect des droits de l'homme et de la femme.

Il me semble que ce sont bien les aspirations, tel que le définit l'OIF, que portent les 84 états et gouvernements répartis sur 5 continents.

Pour ce faire, nous devons travailler dans au moins 5 directions : tout en ayant conscience des disparités de législations entre états francophones, de difficultés de certains, d'où l'idée de promouvoir entre nous une réelle solidarité et entraide sur le sujet, de dialoguer et partager, les enjeux du numérique sont de toute façons par définition transnationaux.

1 - A l'ère du cloud et du big data, de l'intelligence artificielle nous devons à travers nos législations nous doter de régimes exigeants de protections des données qui incluent les conditions de traitement de ces données, mais aussi et surtout les technologies de protection de la confidentialité qui représentent les nouveaux instruments de la souveraineté pour les États.

En Europe, la Cour de Justice de l'Union Européenne a récemment invalidé l'accord de transfert de données des Européens vers les États-Unis ce que l'on appelle Privacy Shield. Ce qui nous oblige à trouver des solutions ! L'Europe a su inventer le RGPD, qui bien qu'imparfait, est un instrument envié.

L'association francophone des autorités de protection des données personnelles pourrait être utilement mobilisée à cet effet (créée en 2007 cette association regroupe les 16 autorités indépendantes chargées de la protection des données personnelles et la vie privée des pays et gouvernement ayant en partage le français), elle associe également les représentants des états francophones ayant adopté une législation sans avoir encore installé d'autorité indépendante.

2- Travailler à une régulation offensive de l'écosystème numérique pour une meilleure répartition de la valeur et une loyauté des nouveaux marchés.

Constatant les dégâts causés, résultant de l'abus de monopole et de position dominante des GAFAM, je n'ai cessé depuis 2015 de plaider pour la réouverture de la directive e-commerce exigeant un régime de redevabilité des plateformes, devenues incontournables mais responsables de rien. Voilà bien une cause à défendre : le statut et la redevabilité des plateformes, pas l'autorégulation.

3/ Garantir la propriété intellectuelle, les droits d'auteurs et droits voisins.

C'est préserver notre diversité culturelle et linguistique, c'est combattre l'anglosaxonsation du monde.

C'est aussi préserver nos médias audiovisuels et notre presse souvent dépendants et menacés dans leur fonctionnement et leur modèle économique par une dépendance sans cesse accrue aux géants du numérique qui les distribuent, et ne sont redevables de presque rien.

Réelle menace pour notre démocratie.

4- Enfin, il nous faut développer une appropriation citoyenne et la formation. En effet, les architectes du réseau pourraient bientôt faire évoluer les formes mêmes de nos sociétés et à terme modifier le modèle démocratique auquel nous sommes attachés. Au moment où les instruments de la souveraineté sont devenus indiscernables des outils technologiques, développer auprès des citoyens une culture des choix technologiques et une compréhension du fonctionnement, de l'écosystème pour s'en prémunir devient une exigence démocratique. La montée en compétence numérique de tous, des personnes jeunes aux plus âgés, filles comme garçons, quelque soit son origine, doit être déclarée grande cause.

5/ Enfin, élaborer une véritable doctrine de diplomatie du numérique, appuyer celle-ci notamment sur la francophonie afin de promouvoir à travers le monde le respect des valeurs en ligne.

Et nous pourrions valoriser la francophonie numérique non seulement pour promouvoir la diversité linguistique sur Internet mais également diffuser notre modèle numérique, créer le débat sur ce sujet, quel modèle soutenable pour demain ? Promouvoir la démocratie en ligne (cf rôle des parlements ouverts), promouvoir nos institutions, plus ouvertes, plus transparentes.

En conclusion : il est urgent de reprendre en main notre destin numérique !

Car le risque aujourd'hui c'est la perte de confiance dans le réseau, son abandon, la balkanisation de l'Internet, et non les promesses de développement par les possibilités offertes par le numérique.

Nous n'avons pas le choix : demain les grands débats politiques ce n'est plus le communisme contre l'économie de marché, la gauche contre la droite, les deux sujets de demain sont la maîtrise du réchauffement climatique, relever le défi Environnemental et du maintien de la biodiversité d'une part et d'autre part est-on oui ou non volontaire pour relever le défi des Souverainetés face aux nouvelles

technologies en passe de transformer notre monde et nos modèles de civilisation, voire nos modèles démocratiques et *in fine* notre humanité ?

C'est la nature des solutions politiques et industrielles envisagées qui pourra déterminer le devenir de nos sociétés. Faire en sorte que le numérique soit vecteur de progrès ou source d'aliénation.

Je vous remercie de votre attention.